

Porter à connaissance

(articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme)

Intercommunal des communes de :

- MAUX
- MONTARON
- MOULINS-ENGILBERT
- PREPORCHE
- SERMAGES
- VANDENESSE
- VILLAPOURCON

Plan local d'urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

Planche unique

Echelle: 1/15000

	- PT3 - Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
	- AC2 - Servitude de protection des sites naturels et urbains
	- INT1 - Servitude du voisinage des cimetières
	- PT2 - servitude télécommunication (point de centre)
	- PT2 - Servitude télécommunication (ligne réseau)
	- PT2 - Servitude télécommunication relative relative aux transmissions radio-électriques (couloir)
Servitude de protection des captages d'eau potable	
	- AS1 - périmètre éloigné
	- AS1 - Périmètre rapproché
	- AS1 - Périmètre immédiat
	- AS1 - Périmètre étendu
	- z BOIS - Bois et Forêts soumis au régime forestier

